

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° :
2021-CC-01-013

Séance du :
30 MARS 2021

Nombre de Délégués :

- En exercice : **44**
- Présents : **32**
- Représentés : **10**
- Votants : **42**
- Absents : **02**

Résultats :

- Pour : **29**
- Contre : **07**
- Abstention : **06**

Secrétaire de séance :
Philippe CHARRIER

L'an deux mille vingt et un, le mardi trente mars, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Firmin Declercq à Fleurines, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le **mardi 23 mars 2021**, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Siégeaient à l'assemblée :

Monsieur BARON Jean-Marc	Madame LOISELEUR Pascale
Monsieur BATTAGLIA Alain	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BLOT Laurent	Monsieur MARECHAL Guillaume
Monsieur BOUFFLET Pierre	Madame MARTIN Emilie
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur MELIQUE Jacky
Monsieur CLEREL Francis	Madame MIFSUD Florence
Monsieur CURTIL Benoît	Monsieur NGUYEN PHOC VONG Jean-Pierre
Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc	Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Monsieur DIEDRICH Wilfried	Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur DUMOULIN François	Madame PRUVOST-BITAR Véronique
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Monsieur REIGNAULT Patrice
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile	Madame ROBERT Marie-Christine
Monsieur GRANZIERA Gilles	Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur GUEDRAS Daniel	Monsieur SICARD Bruno
Monsieur LEFEVRE Sylvain	Madame TONDELLIER Viviane
Monsieur LESAGE William	Monsieur VAGANAY Eric

Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'empêchement, mais étaient représentés :

Monsieur ACCIAI Maxime donne pouvoir à Monsieur Bruno SICARD
Madame BENOIST Magalie donne pouvoir à Madame PRUVOST-BITAR Véronique
Madame BONGIOVANNI Julie donne pouvoir à Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BOULANGER Damien donne pouvoir à Madame TONDELLIER Viviane
Monsieur GEOFFROY Rémi donne pouvoir à Monsieur BATTAGLIA Alain
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle donne pouvoir à Madame ROBERT Marie-Christine
Madame JAUNET Christel donne pouvoir à Monsieur MARECHAL Guillaume
Madame PIERA Pascale donne pouvoir à Monsieur REIGNAULT Patrice
Madame REYNAL Sophie donne pouvoir à Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur ROLAND Dimitri donne pouvoir à Monsieur VAGANAY Eric

Ne siégeait pas à l'assemblée mais étaient représentés par leur suppléant :

Madame LOZANO Michelle
Monsieur NOCTON Laurent

Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'absence :

Monsieur FROMENT Daniel
Monsieur LAPIE Dominique

Demande de subvention auprès de l'Etat relative à l'aménagement des Terrains Familiaux Locatifs

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 32 présents et 10 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et demande à Madame la Vice-Présidente, Véronique LUDMANN de procéder à l'examen de la question.

Ainsi, elle expose aux membres de l'Assemblée délibérante que,

La Communauté de Communes Senlis Sud Oise est compétente en matière d'accueil des gens du voyage. Elle est en charge de « l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueils ou des terrains prévus à cet effet ». Le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage de l'Oise (SDAHGDV), adopté le 07 juin 2019, établit qu'il est nécessaire d'aménager sur la commune de Senlis 10 (+2) places de Terrains Familiaux Locatifs.

Une étude de faisabilité a été menée en février et mars 2021 par l'ADTO afin de définir les caractéristiques de cet aménagement.

Cette étude a également permis d'arrêter le coût estimatif des travaux pour la construction des douze TFL à 649 000 € HT soit 778 800 € TTC auquel il faut ajouter les frais d'études et de maîtrise d'œuvre.

Afin de l'accompagner dans cet aménagement, la CCSSO souhaite solliciter l'aide financière de l'Etat.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE, par un vote au scrutin ordinaire, par 29 voix « POUR », 7 voix « CONTRE » (Messieurs BATTAGLIA Alain, BOUFFLET Pierre, BLOT Laurent, PATRIA Alexis, GRANZIERA Gilles, VAGANAY Eric, ROLAND Dimitri), 6 « ABSTENTIONS » (Mesdames REYNAL Sophie, TONDELLIER Viviane et Messieurs LESAGE William, SICARD Bruno, ACCIAI Maxime, BOULANGER Damien)

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L ; 5211-1, L.2121-10 et L.2121-2 ;

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;

Vu l'arrêté conjoint portant approbation du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage de l'Oise, adopté le 7 juin 2019 ;

Considérant la nécessité d'aménager 12 Terrains Familiaux Locatifs ;

Considérant que le montant des travaux a été estimé à 649 000 € HT soit 778 800 € TTC auquel il faut ajouter les frais d'étude et de maîtrise d'œuvre ;

DÉCIDENT A LA MAJORITÉ

Article 1 : de SOLLICITER l'Etat pour une aide aussi élevée que possible, pour l'aménagement de 12 Terrains Familiaux Locatifs à Senlis ;

Article 2 : d'AUTORISER le Président à signer l'ensemble des pièces constitutives au dossier de demande de subvention.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, à Senlis, le mardi 30 mars 2021,
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Guillaume **MARECHAL**
Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise